4e ANNÉE, N° 166. — LUNDI, 4 JUIN 1849.

ON S'ABONNE :

A Constantinople, au Bureau du Journal, A Galata.

Dans les Villes du Littoral, l'Agence des Paquebots français.

A Malte, chez M. G. Muir, libraire.

A Marseille, chez Me veuve Camoin et Cie.

A Londres, chez MM. James Cowie et Son, Foreign Newspaper Office, 2, S' Ann's lane, general Post Office.

JOURNAL DE CONSTANTINOPLE

ECHO DE L'ORIENT.

PRIX DE L'ABONNEMENT

Constantinople .... un an, 8 colonnes
» 6 mois, 4 »
Provinces et Étranger un an, 9 »
» 6 mois, 5 »

PRIX DES ANNONCES :

La ligne........... 5 piastres du G.-S.

Le Journal paraît les 4, 9, 14, 19, 24, 29 de chaque mois.

Les abonnements datent du 1er et du 16.

INTÉRIEUR.

CONSTANTINOPLE, 4 Juin.

Dans nos deux précédens numéros, nous avons examiné s'il n'y avait pas lieu à admettre en libre pratique dans les diverses provinces de l'Empire, les provenances d'Egypte avec patente nette ; — et si, dans le cas où la libre pratique ne pourrait être immédiatement admise, il ne serait pas convenable de ne les soumettre en Turquie qu'au même régime qu'elles subissent à Malte. Nous avions énoncé une troisième question : est-il indispensable d'établir une ligne de quarantaines de la Mer-Noire au golfe persique, c'est-à-dire depuis Batoum jusqu'à Basra ? Nous allons l'examiner, et disons tout d'abord qu'elle est beaucoup plus importante que les deux autres.

En effet, il ne s'agit pas de savoir s'il est raisonnable de diminuer la durée de telles ou telles quarantaines, mais d'examiner très sérieusement si, en établissant celles dont nous parlons, les intérêts commerciaux de la Turquie ne seraient pas exposés à de graves dommages au profit d'une puissance voisine. Toute la question est là.

Les préoccupations de l'intendance sanitaire de Constantinople sont légitimes et louables ; et depuis qu'elle existe, on doit lui rendre cette justice qu'elle n'a songé qu'à améliorer les quarantaines de l'empire sans perdre de vue un seul instant les intérêts commerciaux du pays. Certes, dans la question qui nous occupe, on peut affirmer qu'elle n'a pas d'autre pensée, et que quiconque se joindra à elle pour élucider la matière, sera le bien-venu. Là est le motif qui nous guide, et si, dans le cours de nos réflexions, il arrive que nous différions sur certains points avec quelques-uns de ses membres, leur loyauté nous est un sûr garant qu'ils n'y verront que l'effet naturel d'un libre et consciencieux examen.

Posons les termes de la question d'une manière claire : elle sera plus facile à comprendre et à résoudre.

Pour observer, du côté de la Perse, les provinces du Kurdistan et d'Erzeroum, on avait établi dix postes de quarantaines, à savoir : Baybourt, Oltou, Kars, Bayazid, Van, Mouch, Diarbékir, Carahissar-Charki, Angora et Kutaya. On voit que, partant des frontières pour aboutir à Kutaya, cette ligne de quarantaines s'avançait fort avant dans l'intérieur, en suivant la direction de Constantinople. D'après un projet de l'intendance sanitaire, cette ligne fut supprimée, et des dix postes qui la composaient, trois seulement furent maintenus, Kars, Bayazid et Van, et se trouvèrent classés parmi les douze qui devaient former la nouvelle ligne, en passant par Batoum, Ardhan, Kars, Bayazid, Bitlis, Van, Mossoul, Suleymanié, Khanekin, Mendéli, Bagdad et Basra. Ces postes s'étendant de la Mer-Noire au golfe persique, suivaient une direction plus logique et plus efficace contre le danger éventuel que l'on semblait craindre du côté de la Perse. L'ancienne ligne était peu propre à empêcher la liberté des communications entre la Perse et la Turquie. Pour cette raison, l'intendance sanitaire de Constantinople pensa qu'il fallait la supprimer pour pouvoir mieux subvenir aux frais de création des nouveaux offices.

La nouvelle ligne se divise en deux : la partie nord qui s'étend de Batoum à Mossoul, et la partie sud qui, de ce dernier point, aboutit à Basra.

Une commission composée de Hadgi-Ratib bey qui se trouve être actuellement directeur en chef du service sanitaire de la ligne de Bagdad et de M. Bartoletti, secrétaire de l'intendance, fut nommée l'an dernier et reçut la mission d'aller organiser les nouveaux offices ; elle partit pour Bagdad au mois d'août ou de septembre ; arrivée sur les lieux qui composent la partie sud de la ligne, elle se livra à l'étude des localités, et par suite de son travail, qui fut soumis aux délibérations de l'intendance sanitaire, le projet primitif fut modifié dans quelques-unes de ses parties. Ainsi, l'office qui devait être établi à Mossoul, le sera à Ravandouz, point plus rapproché de la frontière persane ; un autre sera créé à Nedjef-ul-Echref, et celui de Khanekin, considéré comme le plus important sous le rapport du mouvement commercial, aura un grand lazaret qui contiendra plus de 400 personnes. Les offices de Ravendouz, Suleymanié, Mendéli, Bagdad et Basra, n'auront qu'une importance secondaire. La commission proposa, en outre, d'établir un office à Hit-Ana, sur l'Euphrate, à l'ouest de Bagdad et à une quarantaine de lieues de cette ville. Ce poste est en dehors de la ligne turco-persane, et a pour but de défendre la province de Bagdad du côté de la Syrie et de l'Egypte.

L'office de Bagdad et son lazaret, étant de second ordre, sont destinés aux réfractaires.

L'office de Basra est affecté aux provenances d'une partie de la Perse et de celles de l'Inde par le golfe persique.

La commission ne s'est occupée jusqu'ici que de la partie sud de la ligne ; lorsqu'elle aura terminé les travaux d'établissement des offices qui sont compris dans ce rayon, elle procédera à l'installation des postes qui dépendent de la partie du Nord.

Après l'entière organisation de la ligne, M. Bartoletti résidera à Bagdad pendant quelque temps, afin de veiller à l'exécution des instructions de l'intendance sanitaire de Constantinople, qui lui seront envoyées pour être transmises aux offices. La présence du secrétaire de l'intendance dans ces localités aura un haut degré d'utilité : l'institution des postes sanitaires y est toute nouvelle ; son zèle et ses connaissances pratiques aplaniront aisément les difficultés qui pourraient se présenter dans ces pays éloignés du siège du pouvoir central, et où ses populations craignent les abus des autorités locales. C'est par suite de cette crainte que la commission eut à lutter, dès le principe contre le mauvais vouloir des habitans de quelques contrées qui ne voyaient dans l'établissement des postes sanitaires qu'un moyen d'accroître les abus dont ils souffraient déjà.

Telle doit être l'organisation du service sanitaire dont le point de départ est à Batoum et qui aboutit à Basra.

Jusqu'ici, nous n'avons parlé que de l'ensemble matériel de cette ligne sanitaire, si nous pouvons nous exprimer ainsi. Il nous reste à examiner les raisons qui ont servi de base à sa création, et nous dirons ensuite ce qu'il serait convenable de faire au point de vue des grands intérêts commerciaux des pays compris, soit dans la partie sud de la ligne, soit dans la partie nord. Mais déjà nous pouvons établir que le mouvement des marchandises de Perse qui entrent en Turquie par les deux côtés est au moins de 120 millions de piastres, et que le mouvement des personnes présente un chiffre d'environ 80,000. Ces faits sont importans, et nous sommes persuadés qu'ils seront pris en considération par l'intendance sanitaire, lorsqu'il s'agira de déterminer définitivement les services qu'elle attend des nouveaux offices.

Les articles suivans sont tirés du *Journal de Bucarest*, numéro du 22 mai :

« On sait que depuis quelque temps les insurgés Hongrois avaient occupé les villes de Temesvar et Caransebech dans le Banat. Leurs progrès ultérieurs dans cette province entièrement dégarnie dans ce moment de troupes impériales Autrichiennes, et leur marche en nombre infiniment supérieur sur Orsowa, ont mis le corps d'armée autrichien, qui de la Transylvanie avait passé dans cette ville, dans la nécessité de se replier de nouveau momentanément en Valachie, vu l'impossibilité où il se trouvait, toutes ses communications étant d'ailleurs coupées, de défendre cette position.

» Ce corps composé de douze mille hommes, sous le commandement de MM. le général de cavalerie baron de Puchner et le lieutenant feld-maréchal Malkowsky, est en conséquence passé le 16 courant à Tchernetz et à Séverine avec toute son artillerie, ses munitions, bagages et la caisse militaire. »

« S. Exc. le commissaire impérial Fuad éfendi a immédiatement pris, de concert avec S. Exc. le commandant en chef des troupes impériales ottomanes, toutes les mesures nécessaires pour la protection de nos frontières du côté du Banat, et pour garantir la sûreté des habitans de cette partie de la Principauté. Dès que les événements du Banat ont pris une tournure sérieuse, S. Exc. Omer pacha a envoyé à S. Exc. Méhémed pacha, commandant des troupes impériales à Crayova, l'ordre de faire marcher une partie des troupes vers la frontière pour la protéger. Celles qui restent à Crayova seront renforcées par l'envoi d'un nouveau détachement de troupes d'ici. »

« On écrit de Tchernetz que les troupes des insurgés ont occupé Orsowa le 16 courant.

» Une quantité prodigieuse de réfugiés de toutes les parties du Banat ont cherché un asile dans le district de Méhédintz en Valachie. S. Exc. M. le Caïmacam s'est empressé de prendre des mesures pour que les autorités locales leur donnent l'aide et l'assistance nécessaires, et pour qu'ils reçoivent les soins de la plus généreuse hospitalité. Rien n'a été négligé pour adoucir leur triste position. »

« Un nouveau réglement de censure, élaboré par le conseil des ministres d'après l'ordre de la Caïmacamie, vient d'être publié dans le bulletin officiel, après avoir été approuvé par la Caïmacamie, pour avoir provisoirement force de loi jusqu'à ce qu'il puisse être promulgué d'après toutes les formes voulues.

» Ce réglement sous le titre de : « *Dispositions générales touchant la censure.* » contient 50 articles répartis en 5 chapitres, savoir :

» 1° Devoir des libraires et des négocians en librairie en général. 2° de l'importation des livres dans le pays et des mesures de surveillance adoptées à cet égard. 3° devoirs de la douane centrale et de la censure des livres qui s'impriment dans le pays. 4° de la presse, de ses devoirs, et de la surveillance qui la concerne. 5° dispositions générales. »

Dans notre feuille du 24 mai, nous avons publié le manifeste de l'Empereur Nicolas relatif aux secours qu'il prête à l'Autriche. Ce manifeste, qui a paru dans le *Journal de Saint-Pétersbourg* du 11 mai, était accompagné de l'article suivant, qui a le caractère d'une pièce officielle :

« Nous publions aujourd'hui, en traduction, le nouveau Manifeste que l'Empereur vient d'adresser à ses peuples, à l'occasion de l'entrée de nos troupes en Gallicie. Le principe et les motifs de cette importante mesure y sont trop clairement indiqués, pour qu'il soit nécessaire de les développer ici longuement. Elle se fonde sur deux raisons principales, le devoir moral que nous impose la demande formelle d'un cabinet, avec lequel nous sommes unis par les engagements et les transactions d'une ancienne alliance ; le droit positif que nous puisons dans la nécessité de pourvoir en cette occasion au soin de notre propre défense.

» Pour qui prend la peine de jeter un coup-d'œil sur l'ensemble de notre situation géographique, et sur l'état des populations qui habitent le long des Carpathes et du Danube, il devient évident que la monarchie autrichienne ne saurait être, de ce côté, un moment lésée dans ses possessions ou sa puissance politique, sans qu'il en résulte une grave perturbation dans nos rapports de voisinage et dans nos intérêts les plus essentiels. Ces intérêts, l'insurrection hongroise les a mis en jeu en éclatant. Mais depuis peu surtout, par un concours de circonstances qui dérivent de l'obligation où s'est vue accidentellement l'Autriche d'aviser, sur plusieurs points à la fois, à la protection de son territoire, cette insurrection a pris tout d'un coup un formidable développement, sur la nature et la portée duquel nous ne saurions plus nous méprendre. Des bords de la Theyss, qui la resserraient, elle s'est avancée rapidement jusques aux rivages du Danube. La Haute-Hongrie et toute la Transylvanie sont aujourd'hui en sa possession.

» Avec le foyer de son action, s'est aggrandi proportionnellement le cercle de son influence révolutionnaire. Le mouvement n'est plus hongrois proprement. Il est devenu à moitié polonais. Il sert de base à une insurrection bien plus vaste, bien plus ambitieuse, qui aspire à soulever toutes les contrées de l'ancienne Pologne, et à faire revivre pour nous les désastres et les calamités de l'année 1831. Ce nouvel esprit s'est manifesté du jour où le camp madgyar est devenu le rendez-vous des débris de l'émigration polonaise, de ces soldats de l'anarchie qu'on retrouve, dans tous les pays, au service de toutes les révoltes, au fond de toutes les conspirations, qui ont pour but de renverser les principes fondamentaux de la société, pour y subtituer les rêves sanglants de la démagogie la plus hideuse.

» Plus de vingt mille individus, appartenant à cette catégorie, sont, à l'heure qu'il est, enrôlés sous les drapeaux de l'armée hongroise. Ils y forment des régiments, des corps organisés tout entiers. C'est à leurs chefs, et notamment à Bem et à Dembinski, qu'appartiennent principalement la conception des plans d'action et la direction des opérations militaires. Leurs projets contre nous ne sont point cachés. Ils en font montre ouvertement. C'est celui de porter le théâtre de l'insurrection en Gallicie, et par contre-coup dans nos provinces polonaises.

» Leurs menées ont déjà germé en Gallicie et à Cracovie. Du côté de la Transylvanie, elles tendent à paralyser, en suscitant et encourageant les mécontents Moldo-Valaques, les efforts que nous faisons, de concert avec la Turquie, pour maintenir le calme dans les principautés. En un mot, elles entretiennent un état permanent d'agitation sur la vaste ligne de nos frontières.

» Une pareille effervescence ne saurait se prolonger, sans mettre en péril notre situation. Elle commandait de notre part des mesures promptes et énergiques.

» Il est sans doute à regretter que la Russie n'ait pu indéfiniment se maintenir dans l'attitude passive, qu'elle avait adoptée dès l'origine de la crise européenne. Depuis plus d'une année entière, on lui rendra cette justice, qu'elle n'a montré aucune envie, manifesté aucune impatience, de s'engager précipitamment dans la lutte des deux principes d'ordre moral et d'anarchie qui continuent à déchirer le sein de la famille européenne. Tant que la tourmente sociale a sévi dans le lointain, la Russie est restée calme, immobile, en présence de l'agitation du monde. Elle a vu la guerre s'allumer, les institutions s'écrouler, les formes de gouvernement changer, sans sortir de la neutralité qu'elle s'était imposée à elle-même. Mais l'heure où il lui faudrait agir n'avait point été exclue des prévisions du gouvernement impérial, et s'il quitte enfin malgré lui son rôle expectant, il n'en reste pas moins fidèle à l'esprit de ses déclarations antérieures. En effet, tout en annonçant, à l'occasion du manifeste du 14 mars de l'année passée, qu'il s'interdirait scrupuleusement toute ingérence dans les affaires domestiques des pays étrangers, et qu'il laisserait chacun d'eux libre de modifier, comme il l'entendrait, sa constitution intérieure, il avait néanmoins eu soin de se réserver à l'avance une entière liberté d'action, pour le cas où le contre-coup des révolutions du dehors mettrait en péril sa propre sécurité, et où l'équilibre territorial, établi par les traités sur ses confins, courrait le risque d'être troublé ou modifié à son préjudice. Or, que notre sécurité soit menacée par ce qui se passe ou se prépare en Hongrie, c'est ce qui ressort évidemment des projets et des efforts avoués par les insurgés eux-mêmes ; et toute atteinte que, même pour un temps, porterait de ce côté un gouvernement révolutionnaire à l'intégrité et à l'unité de la monarchie autrichienne, en serait une à l'état de possession que, d'accord avec l'esprit des traités, Sa Majesté croit nécessaire à la balance européenne, comme au repos de ses propres états.

» Le gouvernement impérial s'est donc vu dans le cas de se prémunir contre l'éventualité qu'il avait prévue, et la situation actuelle est grosse de trop de complications, pour qu'il pût lui être permis d'en laisser mûrir le germe. En les prévenant, en accélérant par le concours qu'elle prête à son allié, l'extinction d'un incendie qui menace de se propager du Danube à la Vistule, et qui tient en fermentation toutes les nationalités répandues sur ce vaste espace, la Russie use non seulement de l'incontestable droit que lui confère l'intérêt de sa propre conservation, mais elle croit agir encore dans celui de toutes les puissances amies véritables de la paix, et contribuer au maintien du repos dans la société comme à celui de l'équilibre en Europe. »

Les nouvelles de Cracovie du 7 mai annoncent qu'une partie du corps russe arrivé dans cette ville s'est avancée vers la Gallicie. Ce corps se trouve sous les ordres du général Rüdiger ; et relativement au nombre de troupes qui vont au secours de l'Autriche, voici ce qu'on écrit de Lemberg, 5 mai, au *Correspondant de Nuremberg* :

« Je m'empresse de vous transmettre la nouvelle officielle que le 3e et le 4e corps d'armée russe, sous le commandement supérieur du prince Paskewitsch et sous celui des commandans de corps comte Rüdiger, général de cavalerie, et Tschedojeff, général d'infanterie, sont entrés hier en Gallicie sur six points au nombre de 120,000 hommes et 360 canons pour se diriger vers la Hongrie. Il arrivera encore de l'intérieur de la Russie des forces imposantes pour occuper la Pologne et ses frontières méridionales. A ces 120,000 hommes, il faut ajouter les 60,000 Russes qui sont déjà en Transylvanie, ce qui fait une armée de près de 200,000 hommes. On dit que 20,000 Russes resteront à Lemberg pour y établir un camp. »

On lit dans le *Journal de Francfort*, sous la date de Vienne, 10 mai :

« On a reçu enfin des nouvelles authentiques sur l'arrivée des Russes en Autriche. Le 4 mai, il est entré 17,000 hommes par Cracovie, le lendemain 22,000 hommes avec 11,450 chevaux. Le 8 mai, 15,000 hommes ont passé la frontière à Tarnogrod et 26,000 hommes à Brody et avec eux 9,800 chevaux. Le 9, il est arrivé à Wolojezys 17,000 hommes, et le 11, il en arrivera 9,000 à Husyatyn. Dans cette énumération ne sont pas compris les deux grands corps qui se dirigent sur la Transylvanie par la Bukowine et la Valachie.

» Toutes les troupes amènent avec elles en nature tout ce dont elles ont besoin pour les quinze premiers jours. A partir du 15e, il leur sera fourni tous les vivres et les approvisionnemens qui seront payés argent comptant. Pour prévenir une disette dans le pays par suite de la grande consommation de cette armée, on a fait en Podolie et en Volhynie de vastes approvisionnemens de blé, de foin, etc., et on y a réuni un nombre considérable de bestiaux qui, en vertu d'une convention, seront importés en Autriche en franchise de droits.

D'après le *Journal de Francfort*, date de Breslau, 11 mai, quatre régimens d'infanterie russes avec leurs munitions et leurs approvisionnemens, et 4 batteries d'artillerie russes de 12 pièces chacune avec 24 charriots de munitions et une forge de campagne, ont traversé, le 10 mai, la Haute-Silésie sur le chemin de fer.

Les nouvelles de Vienne que nous avons reçues par le dernier courrier de cette ville arrivé à Constantinople vendredi dernier, vont jusqu'au 22 mai.

Nous extrayons de la *Gazette de Vienne* du 21 mai l'article suivant :

« Le séjour de S. M. l'Empereur de Russie à Varsovie a fourni à notre auguste monarque une agréable occasion de faire une visite inattendue à ce fidèle allié, à cet ami éprouvé de la maison impériale.

» S. M. est partie d'Olmütz le 20 au soir, pour se rendre par le chemin de fer, à Varsovie, d'où elle compte être de retour à Vienne dans peu de jours.

» Au nombre des personnes qui composent la suite de l'Empereur, se trouvent son aide-de-camp général et le président du conseil, le prince Schwarzenberg. »

Le ministre de l'intérieur, le comte Stadion, dit la même feuille, ayant offert sa démission pour motif de santé, l'Empereur lui a accordé un congé illimité. Le ministre de la justice, M. Bach, a été chargé *ad interim* du portefeuille de l'intérieur. Celui de l'instruction publique dont le comte Stadion était chargé provisoirement, a été également confié *ad interim* au ministre de l'agriculture, le chevalier Thinnfeld.

La *Gazette de Vienne* donne des extraits de la *Gazette de Pesth* des 10 et 12 mai, d'après lesquels le bombardement de cette ville avait cessé le 10. La feuille du 12 contient la correspondance qui avait été échangée entre le général hongrois Görgei et le général Hentzi, commandant la forteresse de Bude. La voici :

SOMMATION

Adressée à la forteresse de Bude de la part du général de l'armée hongroise Görgei.

« Général !

» Bude est cernée par les troupes hongroises. Elles n'attendent que mon ordre pour attaquer la forteresse avec cette énergie que le combat à vie et à mort de toute une nation sait seul inspirer à chaque guerrier.

» Votre tâche de tenir Bude plus long-temps est impossible ! Acceptez donc la proposition que je vous fais par humanité : capitulez !

» Les conditions sont les suivantes : Vous serez traités en prisonniers de guerre honorables ; les officiers garderont leurs armes et bagages, les soldats remettront les leurs.

» L'autorité dont je jouis dans l'armée hongroise, la subordination que je maintiens avec une main de fer, mon propre honneur personnel, auquel personne jusqu'ici, pas même l'Autriche, ne peut porter atteinte impunément (ainsi que les succès des hordes de rebelles vous le prouvent clairement), vous garantissent la stricte observation des susdites conditions, puisque je vous la promets sur ma parole d'honneur.

» Raab, Stuhlweissenbourg, Comorn, Neutra, Hansabegh, les villes des montagnes (Kremnitz et Schemnitz), tout la ligne de Waag même sont entre nos mains, Bude est étroitement bloquée, d'ailleurs, la soi-disant forteresse de Bude n'est point une forteresse, et ainsi vous, général, vous êtes destiné par les Autrichiens, d'une manière incompréhensible, à remplir une tâche à la Don-Quichotte, dont l'exécution tragique peut à peine vous mettre à l'abri du ridicule. Et si tout cela ne vous ébranle pas encore, laissez-vous ébranler par la pensée : que vous êtes Hongrois, que vous avez là à acquitter une grande dette envers la patrie et que l'occasion vous en est offerte par moi.

» Si, après une réflexion mûre et mâle, vous persistez dans votre projet de défendre la soi-disant forteresse de Bude avec la plus grande opiniâtreté, je ne serai plus à même de vous garantir, d'une manière absolue, contre des manifestations isolées que pourrait dicter la passion à une troupe assaillante et pleine d'enthousiasme ; toutefois, alors même, les prisonniers qu'on fera, ne seront point maltraités, puisque cela répugnerait à nos sentimens d'humanité et à notre manière chevaleresque de faire la guerre. Mais, si en voulant défendre à outrance la soi-disant forteresse de Bude, vous deviez aller même jusqu'à détruire le pont de fer, ce merveilleux chef-d'œuvre, et à bombarder la ville de Pesth d'où, ainsi qu'il a été convenu, vous n'avez à craindre aucune attaque, acte qui évidemment ne saurait être qualifié que d'infâme, disiez-vous. Vous portez à cette extrémité, dis-je, alors je vous donne ma parole d'honneur qu'après la prise de Bude, toute la garnison en sera passée au fil de l'épée, et que je ne pourrai même plus répondre du sort de votre famille.

» Vous êtes commandant de la soi-disant forteresse de Bude, mais vous êtes aussi père et Hongrois de naissance. Réfléchissez à ce que vous faites ; — je vous y engage au nom de la patrie, au nom de l'humanité. J'attends votre réponse, au plus tard jusqu'à 3 heures de l'après-midi de ce jour.

» Averti par le système infâme et déshonnête des Autrichiens, d'après lequel nos parlementaires même sont retenus et traités par eux comme des criminels, je ne choisis pour porteur de cette lettre personne autre qu'un officier autrichien, prisonnier de guerre.

» Quartier-général de Bude, le 4 mai 1849.

Réponse du général-major I. et R. et commandant de la forteresse de Bude, Hentzi, au général Görgei.

« Général !

» Vous avez bien voulu me sommer péremptoirement, en ma qualité de commandant de la soi-disant forteresse de Bude, de capituler dans l'espace de 3 heures, de rendre la forteresse et de me laisser gracieusement emmener comme prisonnier de guerre ensemble avec la brave garnison placée sous mes ordres. Je vous réponds à cela que la forteresse de Bude, à la vérité, n'était pas une forteresse lors de votre retraite précipitée des 3, 4 et 5 janvier de l'année courante (la fuite à la débandade de l'armée hongroise l'a suffisamment prouvé) ; mais, depuis, Bude a été transformée en une place vraiment tenable, qui aura l'honneur de vous opposer la résistance la plus déterminée.

» Je vous engage donc, M. le général, à faire cesser aussitôt votre feu, tout-à-fait inefficace, sur les remparts de Bude ; sinon, je serai forcé, dans quelques jours, d'attaquer, à mon tour, la ville de Pesth avec mon artillerie. Je dispose, à cet effet, de moyens tellement puissans, que la ruine de Pesth devrait en être la suite inévitable. J'y suis même contraint, dès à présent, puisque je me vois attaqué, du côté de Pesth, avec des projectiles.

» Du reste, je dois vous déclarer que je ne suis pas hongrois, mais suisse et naturalisé autrichien, que je n'ai aucune obligation envers la Hongrie, que ma famille n'est pas en votre pouvoir et que, en fût-il même ainsi, cela ne pèserait aucunement dans la balance. Voici donc mon dernier mot : je défendrai la place, conformément à mon honneur et à mon devoir, jusqu'au dernier homme. Si les deux belles villes sœurs en deviennent les victimes, c'est sur vous qu'en retombera la responsabilité.

» Bude, le 4 mai 1849. »